

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 janvier 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	16

Vote
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 23 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 18 janvier 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18 janvier 2023.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, GARREAU Sabrina, NERAUDEAU Delphine, REMAUD Natacha, SAINTURAT-NIEL Corinne, SIONNEAU Dominique, MM. BRUN Jérôme, GLACIAL Yves, LE GAL Alain, MIGNÉ Hervé, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain.

Excusé(s) : MMES DILLET Sabrina, NIMESKERN Laurence, THIBAUD Stéphanie (pouvoir à Corinne SAINTURAT-NIEL), MM. CROCHET Jean (pouvoir à Hervé BESSONNET), VITALIEN Anthony.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture des Sables
d'Olonne

Le : 27/01/2023

Et publication ou notification le :
27/01/2023

A été nommé secrétaire : M. Jérôme BRUN

2023_01_03 – Salle polyvalente : marché travaux lot n° 12 Avenant n° 3

Le Conseil Municipal en date du 25 janvier 2021 a approuvé l'avant-projet définitif pour la restructuration, la rénovation énergétique et l'extension de la salle polyvalente Constant Guyon et a arrêté le coût prévisionnel des travaux au stade APD à 1 164 365,00 € HT incluant les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) n°1 "Menuiseries teinte RAL hors standard" et n°2 "Contrôle d'accès".

Vu le code des marchés publics,

Vu les marchés conclus avec les entreprises attributaires en application de la délibération du conseil municipal n° 2021_05_05 en date du 17 mai 2021,

Monsieur le Maire signale que dans le cadre de ces travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension de la salle polyvalente Constant Guyon le lot n° 12 doit faire l'objet d'un troisième avenant.

Lot n° 12 Electricité : Avenant n° 3 : plus-value d'un montant de 743,74 € HT qui a pour objet l'installation de la baie informatique.

Attributaire : Société SNGE OUEST

Marché initial : 20210112 - montant : 97 041,47 € HT

Avenant n° 1 – Délibération n° 2022_12_04 du 19 décembre 2022 : plus-value de 280,84 € HT

Nouveau montant du marché : 97 322,31 € HT

Avenant n° 2 – Délibération n° 2022_12_05 du 19 décembre 2022 : plus-value de 1 889,32 € HT

Nouveau montant du marché : 99 211,63 € HT

Avenant n° 3 – objet de la présente délibération : plus-value de 743,74 € HT

Nouveau montant du marché : 99955,37 € HT

Le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité,

Accepte l'avenant suivant :

Lot n° 12 Electricité : Avenant n° 3 : plus-value d'un montant de 743,74 € HT qui a pour objet l'installation de la baie informatique.

Attributaire : Société SNGE OUEST

Marché initial : 20210112 - montant : 97 041,47 € HT

Avenant n° 1 – Délibération n° 2022_12_04 du 19 décembre 2022 : plus-value de 280,84 € HT

Nouveau montant du marché : 97 322,31 € HT

Avenant n° 2 – Délibération n° 2022_12_05 du 19 décembre 2022 : plus-value de 1 889,32 € HT

.../...

Nouveau montant du marché : 99 211,63 € HT

Avenant n° 3 – objet de la présente délibération : plus-value de 743,74 € HT

Nouveau montant du marché : 99 955,37 € HT

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 27/01/2023

Le Maire

Hervé BESSONNET



Le Secrétaire de séance,
Jérôme BRUN